

Conseil communal de Cheseaux-sur-Lausanne

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis no 54/2015

Réponse de la Municipalité au postulat de Monsieur Emile Joyet sur la sécurité au centre du village

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de l'étude de ce préavis était composée des membres suivants :

Président	José-Luis Fernandez
Rapporteur	Nathalie Matthey
Membres	Bernard Borgeaud Viviane Jomini Emile Joyet

La commission s'est réunie le lundi 23 mars 2015 à la salle des commissions de la maison de commune en présence de Madame Jacqueline Dieperink, Présidente du conseil communal et de Monsieur le municipal Serge Sandoz.

Monsieur Serge Sandoz, en réponse au postulat de Monsieur Emile Joyet, apporte les précisions suivantes :

- a) La mise sur pied de patrouilleurs adultes à l'entrée et à la sortie des classes est une possibilité. Néanmoins celle-ci n'est pas retenue pour l'instant car la Municipalité désire privilégier d'autres mesures plus en adéquation avec la nouvelle situation
- b) La zone 30 km/h offre la possibilité de traverser n'importe où, simplement en signalant son intention. Les automobilistes sont prioritaires mais ils doivent céder le passage aux piétons si ceux-ci désirent traverser la chaussée en le manifestant par un geste
- c) La Municipalité désire engager et former des personnes pour assurer une présence sur le terrain. Ces « facilitateurs » auront pour tâche de renseigner tout piéton sur les nouvelles dispositions en matière de trafic dans la localité et

enseigner aux usagés l'art de traverser dans des conditions de sécurité optimale. Ces facilitateurs fonctionneront quelques semaines, plus si nécessaire.

- d) Une information sera mise en place avec le soutien des organismes officiels comme le BPA et le TCS
- e) Une collaboration étroite aura lieu avec le corps enseignant afin de mettre sur pied des cours et des exercices en condition réelle puis de les enseigner aux écoliers
- f) Il est également prévu, dans les premiers jours de mise en service de la nouvelle traversée du village, de remettre à tous les automobilistes entrant dans Cheseaux une information ad hoc mentionnant les droits et devoirs de chacun (conducteurs et piétons)

Amendement

La commission propose un amendement.

Afin de donner un cadre légal au statut des « facilitateurs », ces derniers devront être assermentés avec pouvoir de dénoncer les contrevenants dans le cadre de leur travail.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, à voter les conclusions suivantes :

- d'accepter les mesures qui seront mises en place par la Municipalité
- d'accepter l'amendement proposé par la commission au sujet des « facilitateurs »

Décharge

la commission de son mandat

La Commission

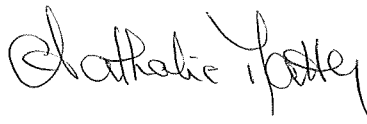
José-Luis Fernandez, Président

Nathalie Matthey, rapporteur

Bernard Borgeaud, membre

Viviane Jomini, membre

Emile Joyet, membre



Cheseaux, le 2 avril 2015